

16
2003

Lutte contre la pauvreté et réhabilitation économique des femmes : l'expérience sénégalaise

I. Introduction

Cette rencontre revêt pour moi une importance capitale et je suis particulièrement heureuse d'être invitée à présider le panel sur le thème « lutte contre la pauvreté et pouvoir « *empowerment* » économique des femmes. Je suis d'autant plus disposée à me prêter à cet exercice que le Ministère dont j'ai la charge assure l'ancrage institutionnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté avec comme mission principale la promotion sociale et économique des groupes vulnérables et, singulièrement, les femmes.

Depuis la quatrième Conférence Mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995, de nouvelles approches ont émergé sur le champ du développement pour mieux articuler les déterminants de la pauvreté et les inégalités de genre. En effet, les professionnels du développement, les bailleurs de fonds et les pouvoirs publics admettent de plus en plus que la mise en exergue de la corrélation entre croissance, inégalités et pauvreté a une conséquence directe sur la conception des politiques économiques. Celles-ci, pour plus d'efficacité, doivent conjuguer des objectifs de croissance, de redistribution, d'équité et d'égalité entre hommes et femmes. Le développement durable ne pourrait être atteint qu'avec la participation effective des femmes. La grille d'analyse des phénomènes de pauvreté utilisée ces dernières années fait sienne la conclusion du PNUD 2003 qui stipule que l'égalité des genres, c'est bien plus que la justice sociale, c'est un moteur pour le développement.

L'objectif de cette communication est de partager avec vous les expériences sénégalaises en matière de lutte contre la pauvreté en tant que processus d'autopromotion et d'« *empowement* » des groupes vulnérables, notamment des femmes.

La première partie de cette communication situe donc le cadre de référence dans lequel nous nous plaçons en matière de lutte contre la pauvre et de réhabilitation

économique des femmes. Nous proposons, dans cette perspective, un aperçu du cadre conceptuel et de la problématique des inégalités liées au genre dans la mesure où ils servent de base d'analyse de l'expérience sénégalaise. Dans la seconde partie, nous exposerons très succinctement les acquis du Sénégal en matière de lutte contre la pauvreté dans sa composante renforcement du pouvoir « *empowerment* » économique des femmes.

II. Lutte contre la pauvreté et pouvoir « *empowerment* » économique des Femmes : une évolution du cadre historique et conceptuel favorable au genre.

Les premières approches de réhabilitation économique de la femme ont mis en exergue l'importance du travail fourni par les femmes, notamment dans le domaine agricole et les effets néfastes de leur marginalisation du secteur économique productif. Pendant la décennie de la femme, la division sexuelle du travail et l'impact des projets de développement ont permis de reconnaître le rôle productif des femmes.

Cette période a vu naître l'approche IFD (intégration des femmes dans le développement) qui tentait, comme l'indique son nom, d'intégrer les femmes dans le processus de développement existant afin de rendre celui-ci plus efficace et efficient. Cette approche a été prise en charge à travers des projets pour femmes ou des volets "femmes" de programmes de lutte contre la pauvreté.

L'approche « IFD » a ainsi créé les conditions d'émergence d'un leadership féminin national et contribué à l'amélioration notable des conditions de vie des femmes à travers les opérations de micro- crédits, les subventions et prêts. Elle a été cependant remise en question progressivement, pour deux raisons : principales : Premièrement, les tentatives de considérer les femmes en elles-mêmes, comme une catégorie sociale à part, se sont avérées théoriquement non pertinentes et pratiquement peu opérationnelles. Deuxièmement, cette approche n'a pu surmonter la contrainte structurelle selon laquelle le modèle de développement mis en œuvre dans la plupart des pays ne reconnaît pas aux femmes une place à part égale avec les hommes.

En revanche , l'approche Genre qui succède à l'IFD vers les années 1990 tente de pallier cette lacune en mettant l'accent sur les relations inégales de pouvoir entre hommes et femmes

Le cadre d'analyse se complexifie et amène à une vision plus large des causes. A titre d'exemple, on peut citer la distinction entre besoins ou intérêts pratiques et intérêts stratégiques des femmes. Alors que les intérêts pratiques concernent surtout la satisfaction des besoins fondamentaux et l'accès à une source de revenu stable, les intérêts stratégiques remettent en question la position de la femme dans la société. En effet, des analyses selon le genre montrent que des aspects tels que le contrôle masculin de la force de travail des femmes, et leur accès limité au pouvoir politique et à des ressources à forte valeur sociale et économique sont à l'origine de leur accès limité à une source de revenu stable. De tels résultats d'analyse ont de toute évidence des répercussions sur les politiques de lutte contre la pauvreté. D'un point de vue opérationnel, il s'agit d'adresser en même temps les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes afin qu'elles puissent sortir durablement de leur condition de pauvreté.

Dans ce contexte, les enjeux stratégiques se retrouvent dans un concept dont la traduction n'est pas aisée dans le milieu francophone : « l'*empowerment* » des femmes. Isabelle JACQUET en donne une définition claire et englobante : L'*empowerment* correspond à l'acquisition d'un droit à la parole et à la reconnaissance sociale. Ce concept fait référence à la capacité de comprendre la nature des structures décisionnelles dans les contextes particuliers : Qui prend les décisions ? Par quels processus sont-elles prises ? Comment ce processus peut-il être modifié ? Comment les personnes qui étaient dans le passé exclues du processus de prise de décisions font-elles sentir leur influence dans les nouvelles décisions qui émergent ?

L'*empowerment* est un processus vers l'égalité entre les hommes et les femmes. Les acteurs de la mondialisation, notamment la BM et les organismes onusiens, font de plus en plus allusion au concept de genre et insistent sur la contribution nécessaire des programmes de lutte contre la pauvreté à l'*empowerment* des femmes, comme

le prouve le rapport de l'UNIFEM (Progress of the World Women, 2000). Plus précisément, l'intégration des rapports de genre dans des programmes ou projets de lutte contre la pauvreté vise plus que la promotion économique des femmes. Elle a pour objectif de contribuer à l'*empowerment* de celles-ci, c'est-à-dire à créer les conditions d'un contrôle des opportunités économiques. Ce n'est pas un hasard si cette évolution des approches par rapport aux femmes dans le contexte des projets et programmes de lutte contre la pauvreté s'est produite parallèlement à l'évolution de la représentation qu'on se faisait du rôle des femmes..

Elles ne sont plus les destinataires passives d'une réforme affectant leur statut, mais les actrices du changement, les initiatrices dynamiques de transformations sociales, visant à modifier l'existence des hommes aussi bien que la leur. Ce changement de statut revêt une importance capitale dans le domaine de la lutte contre la pauvreté : L'augmentation durable des revenus contrôlés par les femmes représente un indicateur d'*empowerment*, car elle n'est que la manifestation visible d'une panoplie de changements plus fondamentaux et structurels. Ces derniers se trouvent aux niveaux de l'accès et du contrôle des ressources et des opportunités économiques ainsi que du partage des responsabilités. Ils ne sont donc pas dissociables des rapports de genre.

III. Lutte contre la pauvreté et habilitation « empowerment » économique des femmes : Quelques acquis de l'expérience sénégalaise

L'expérience a démontré qu'investir dans les femmes constitue non seulement une question de justice sociale mais aussi un moyen de développement économique et de lutte contre la pauvreté. Les femmes représentent un potentiel productif contrastant avec la place qui leur est réellement dévolue dans le processus de développement économique et social. En effet, les résultats provisoires du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat confirment la prépondérance des femmes (52%) sur une population estimée à un peu plus de 10 millions. Au niveau national, les statistiques indiquent aussi que la population féminine en âge de travailler est environ 1,13 fois supérieure en nombre à celle des hommes. Les femmes représentent près de 75% de la population rurale.

Malgré l'avantage du nombre, l'essentiel du travail féminin est considéré comme n'ayant aucune valeur économique et n'est pas comptabilisé dans les grands agrégats, alors qu'il constitue un travail réel aussi bien en qualité de travail qu'en nombre. Le tableau de bord de la situation sociale au Sénégal réalisé par la Direction de la Prévision et des Statistiques, édition 2000, confirme ce manquement en révélant que les activités fournies par les femmes dans l'économie des soins et dans l'économie solidaire ne sont pas comptabilisées.

Les femmes, est-il encore besoin de le rappeler, ont la charge de toutes les tâches domestiques, liées à la reproduction : entretien des enfants, des malades et personnes âgées, cuisine, ménage, puisage d'eau, collecte de bois, transformation de céréales pour la consommation familiale... Par ces tâches, il faut le reconnaître, elles contribuent fortement à la reproduction de la force de travail.

Les femmes sont également présentes dans tous les secteurs de la production : agriculture, élevage, pêche, artisanat, petit commerce, industrie et secteur des services. En zone rurale où l'on trouve plus de 70% de la population féminine active, les femmes participent à hauteur de 81% aux travaux domestiques et accomplissent entre cinq à huit heures quotidiennes de tâches domestiques ; leur journée de travail tourne autour de 12 à 15 heures. Les femmes rurales sont très actives dans la transformation et la commercialisation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Certaines d'entre elles s'investissent dans les cultures d'exportation notamment les produits maraîchers et l'horticulture et dans l'artisanat même si elles sont le plus souvent confrontées à des difficultés de commercialisation et d'accès au foncier.

En zone urbaine, les secteurs formels du secondaire accueillent moins de femmes. Moins scolarisées et moins formées, elles sont moins compétitives sur le marché du travail. A l'opposé, le secteur informel est une source privilégiée d'emplois qui leur permet, d'en tirer des revenus relativement modestes mais réguliers pour faire face aux responsabilités croissantes qui leur incombent dans l'exercice de leurs multiples rôles. Cependant, la crise économique qui affecte le secteur moderne et ses conséquences sur l'emploi, pousse, les hommes vers le secteur informel où ils

viennent concurrencer les femmes, voire les écarter tout simplement d'où le risque pour les femmes de se voir confiner dans les secteurs improductifs.

Enfin, si la pauvreté touche les populations dans leur ensemble au Sénégal, les femmes demeurent particulièrement concernées et sont atteintes de manière disproportionnelle compte tenu de leur situation de vulnérabilité et du poids de leurs responsabilités au sein des familles notamment de leur statut de femme chef de ménage qui limite leur accès aux facteurs de productions et au crédit et donc réduit les opportunités qu'elles auraient pu avoir de générer des ressources supplémentaires.

Le développement durable et, plus particulièrement la lutte contre la pauvreté, ne pourra se réaliser sans l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes. Ce dessein de lier la question de la promotion de la femme et la lutte contre la pauvreté, est devenu incontournable dans toutes les perspectives d'évolution des sociétés. Conscient de cette exigence, le gouvernement du Sénégal a décidé d'adopter une démarche soucieuse d'égalité entre l'homme et la femme et d'intégrer progressivement les questions de genre dans les priorités de développement du pays. L'élaboration de deux plans d'action en faveur de la promotion de la femme, respectivement en 1982 et en 1997 et l'évaluation du deuxième plan d'action (PANAF) en 2003 confirment, par delà cette prise de conscience, l'engagement des autorités à améliorer les conditions de vie des populations et à promouvoir l'égalité des sexes.

Ainsi, les efforts déployés par le Sénégal ces vingt dernières années pour renforcer le statut, la position et les capacités des femmes ont été attestés par les résultats de l'évaluation du PANAF qui ont fait état de gains significatifs en faveur des femmes sénégalaises dans plusieurs domaines d'amélioration des conditions de vie de population et de lutte contre la pauvreté (santé, emploi, respect de droits fondamentaux, éducation, etc.). Toutefois malgré les avancées liées aux meilleures conditions de vie des femmes et des hommes, l'évaluation révèle que les femmes dans leur grande majorité continuent de subir de façon disproportionnée le poids de la pauvreté. Elles sont encore victimes de graves violations de leurs droits humains et de leurs droits en matière de sexualité et de reproduction ; elles sont les premières

victimes de la pandémie du VIH/SIDA et nombreuses sont celles qui risquent encore aujourd'hui de mourir en donnant la vie. Il apparaît ainsi qu'en dépit des réels progrès accomplis, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser l'égalité des droits et des chances entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes.

L'atteinte d'un tel objectif exige un véritable changement dans la façon même d'analyser la situation par rapport aux inégalités, d'examiner les raisons de cette situation et de déterminer des stratégies de réponses efficaces et pertinentes, en formulant une Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (la SNEEG). Cette stratégie ambitionne de contribuer de façon déterminante à l'atteinte des objectifs de développement tels que traduits dans les cadres de référence que sont la Déclaration de la Politique de Population, le Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ainsi, l'option du Sénégal d'élaborer une Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre répond au double souci de disposer (i) d'un cadre global de référence qui clarifie la vision du pays en matière de genre et l'engagement des différentes composantes de la société y compris les autorités politiques à réaliser cette vision et (ii) d'un instrument opérationnel qui permette de rendre visibles les questions de genre dans la société et de proposer les mesures appropriées pour lever les contraintes à l'égalité entre les hommes et les femmes et obtenir les changements souhaités en matière de genre.

L'évaluation du deuxième plan d'action national de la femme (PANAF 1997- 2001) réalisé en 2003 a permis, cependant, de mettre en évidence quelques atouts et germes de changements favorables à la promotion économique des femmes. Nous citerons à ce titre :

- le renforcement des programmes d'équipements d'allégement des tâches domestiques des femmes

Les interventions de l'Etat ont permis aux femmes de bénéficier d'importants programmes en faveur de la promotion du statut économique de la femme et de la valorisation sociale de son travail en l'occurrence, l'Agence du Fonds de Développement Social financé par la Banque Mondiale et le Projet de Lutte contre la

Pauvreté financé par la Banque Africaine de Développement et le Fonds Nordique de Développement. Ces programmes ont permis la mise en place de plusieurs équipements d'allégement des travaux domestiques de la femme : équipements de transformation des produits agricoles ; équipements hydrauliques et matériels d'appui aux activités génératrices de revenus. Ces équipements d'allégement qui viennent s'ajouter aux efforts financiers tirés du budget d'investissement de mon département ont surtout permis aux femmes de diminuer leur charge de travail et par conséquent d'avoir des gains de temps favorables au développement d'autres activités. A cela, s'ajoutent des infrastructures socio-éducatives notamment les cases foyers, les cases des Tout-petits, les garderies communautaires qui constituent également des espaces d'incubation d'un entrepreneuriat féminin local .

- une plus grande disponibilité des femmes à développer des activités économiques et à renforcer leurs aptitudes propres

L'adhésion progressive des femmes aux groupements et associations féminine ainsi que leur participation à des séances d'alphabétisation et des causeries sur les thèmes liés à leur vie sociale ou à leurs activités économiques montrent qu'elles ne sont plus confinées durant toute la journée au travail domestique. De même, ce renforcement de leurs capacités leur permet de s'investir davantage dans le développement local de leurs communautés. Aujourd'hui, la meilleure présence des femmes dans les conseils locaux et municipaux le confirme.

- une capacité accrue d'organisation et d'intervention des femmes

Les associations de femmes émergent de plus en plus et se structurent mieux grâce à l'appui des organisations non gouvernementales, ce qui contribue à renforcer leur capacité d'intervention. Ce renforcement organisationnel a beaucoup concouru à la visibilité des membres et de leurs dirigeantes qui deviennent de véritables leaders.

- un meilleur accès des femmes aux facteurs et moyens de production

L'existence d'un environnement favorable au développement de politiques et de mesures juridiques et administratives en vue de faciliter un meilleur accès des

femmes à la terre et aux intrants. A titre d'illustration, on note la meilleure présence des femmes dans les commissions d'attribution des terres mais aussi et surtout l'article 15 de la constitution de 2001 qui stipule que l'homme et la femme ont le droit d'accéder à la propriété foncière dans les conditions déterminées par la loi.

- une amélioration du niveau de revenu et de l'offre de crédit affectée aux femmes grâce à la mise sur pied de fonds de crédit

La prolifération de mutuelles, d'organisations et de réseaux accordant du crédit aux femmes témoigne de l'augmentation effective du volume de crédits accordés aux initiatives féminines. A cela s'ajoutent les réalisations du projet crédit femmes ainsi que des programmes de lutte contre la pauvreté : PLCP, AFDS, PAREP dont la composante activités génératrices de revenus occupe une place importante.

- le renforcement des compétences en entrepreneuriat des femmes

Des actions de formation ont été développées en vue de relever les capacités des femmes dans les domaines techniques et de l'entrepreneuriat. Il faut se féliciter à cet effet de la décision du Chef de l'Etat, son Excellence Maître Abdoulaye WADE de confier à mon département la mise en œuvre de sa vision en matière de promotion de l'entrepreneuriat qui vise à assurer aux femmes entrepreneurs ou qui veulent le devenir, tant en milieu rural qu'en milieu urbain les moyens de créer, de développer et de gérer des entreprises selon les normes de gestion de standard international dans les créneaux porteuses de l'économie sénégalaise. Cette volonté politique a été accompagnée d'un instrument efficace de financement à travers le Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin

Cette nouvelle vision du Chef de l'Etat, son Excellence Maître Abdoulaye WADE de promouvoir une approche globale du renforcement des pouvoirs économique des femmes dans une perspective d'équité et d'égalité de genre est heureusement partagée par ses pairs africains qui, réunis du 06 au 08 Juillet 2004 à Addis Adebà en 3^{ème} Session ordinaire de l'UA, ont adopté une Déclaration solennelle pour promouvoir l'équité et l'égalité de genre en Afrique.

A cet effet, une Conférence s'est tenue avec comme objectif de favoriser l'appropriation de cette déclaration de l'Union Africaine sur le genre par les mécanismes nationaux de promotion de la femme des pays de l'Union Africaine (UA) en vue de sa prise en compte dans les politiques, stratégies, programmes et projets de développement avec l'appui des partenaires au développement. Dans cette déclaration les chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'Union Africaine ont convenus notamment de : accélérer la mise en oeuvre des mesures économiques, sociales et légales spécifiques en faveur des femmes en vue de combattre la pandémie de VIH/SIDA, assurer la pleine participation et représentation des femmes au processus de paix, étendre le principe de la parité entre les hommes et les femmes, assurer la promotion et la protection de tous les droits de l'homme, des femmes et des filles, prendre des mesures spécifiques destinées à assurer l'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes, en particulier dans les zones rurales, afin de réaliser l'objectif de « Education pour tous » , de lutter contre la pauvreté des femmes et promouvoir l'émergence de leur leadership dans le domaine économique et de l'entrepreneuriat.

Nous reconnaissons toutefois que la lutte contre la pauvreté et l'élimination des disparités de genre ne concernent pas seulement la femme ; le partenariat des hommes est d'une nécessité capitale. L'équité et l'égalité sociales sont un préalable à toute prétention de développement social et économique. L'avenir du continent africain dépend de la symbiose entre les hommes et les femmes. Il existe de nombreux acquis certes, mais beaucoup reste encore à faire pour une société humaine plus juste, équitable,

Je suis persuadée que la coopération italienne constituera sans aucun doute un atout supplémentaire pour notre combat contre la pauvreté et pour l'émergence du pouvoir économique des femmes.

Je vous remercie de votre aimable attention.